

Programme D'Ottawa :

Recommandations Pour la Liberté en Ligne

Document de base de la Coalition Pour la Liberté en Ligne



FREEDOM
ONLINE
COALITION

COALITION
POUR LA LIBERTÉ
EN LIGNE

Nous, membres de la Freedom Online Coalition (Coalition pour la liberté en ligne)...

- A. Réaffirmons notre engagement à respecter, à protéger et à réaliser les droits fondamentaux de toutes et tous, en ligne et hors ligne, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments relatifs aux droits de la personne, ainsi que dans les diverses déclarations de la Coalition pour la liberté en ligne, telles que le Programme de Tallinn et la Déclaration d'Helsinki,
- B. Soulignons l'importance d'une coopération multipartite incluant les gouvernements, les organisations internationales, la société civile, le secteur privé, le monde universitaire, les médias, le milieu de la technologie et d'autres parties prenantes concernées, qui préconisent l'élaboration et l'utilisation des technologies numériques de manière à protéger et à renforcer la démocratie, les droits de la personne et l'État de droit,
- C. Soulignons notre vision collective de la démocratie à l'ère numérique, dans l'optique de l'inclusion numérique, par laquelle des sociétés informées et mobilisées peuvent participer de manière significative et équitable à tous les aspects de la société, tant en ligne que hors ligne,
- D. Insistons sur la nécessité de surmonter les multiples fossés numériques tenaces, y compris le fossé numérique entre les genres, et de lutter contre la fragmentation d'Internet à l'échelle mondiale, en insistant sur le fait qu'Internet et les technologies numériques libres, ouverts, interexploitables, fiables et sécurisés sont essentiels à la protection des droits de la personne en ligne ainsi qu'au développement social et économique et à la gouvernance inclusive,
- E. Soulignons l'importance de la littératie numérique dans la reconnaissance des droits de la personne et des libertés fondamentales, y compris la navigation dans diverses formes de contenus en ligne, permettant l'accès à une information fiable afin de prendre des décisions éclairées,
- F. Réaffirmons l'importance fondamentale d'une participation civique en ligne diversifiée, inclusive et protégée, tout en exprimant notre inquiétude devant les tentatives croissantes de restreindre l'espace civique en ligne, particulièrement par des fermetures d'Internet, des perturbations du réseau et la censure,
- G. Reconnaissons que les femmes et les filles, ainsi que les membres de groupes en situation de vulnérabilité et de marginalisation, souffrent de manière disproportionnée du fossé numérique et de la mauvaise utilisation et de l'abus des technologies numériques, y compris les discours haineux en ligne et la violence et le harcèlement sexuels et fondés sur le genre en ligne,
- H. Insistons sur le fait que les personnes doivent être protégées contre les violations et les abus de leurs droits en ligne, en particulier par le déploiement arbitraire ou illégal des technologies de surveillance, y compris les logiciels espions utilisés pour censurer, intimider et réduire au silence des personnes, telles que des journalistes, des défenseurs des droits de la personne et des adversaires politiques,
- I. Soulignons avec inquiétude les menaces de plus en plus complexes qui pèsent sur un écosystème d'information sain, ce qui a des effets négatifs sur la capacité des gens à échanger, à recevoir et à transmettre des idées et des renseignements. Cela peut mener à la polarisation, entre autres par l'utilisation abusive d'outils ou de techniques algorithmiques dans le but de renforcer la désinformation ciblée et d'y accorder la priorité,



- J. Remarquons que les technologies numériques émergentes, y compris les systèmes d'intelligence artificielle, offrent des possibilités sans précédent pour le développement humain et l'innovation. Elles ont la possibilité de créer des avantages sociaux et économiques et de contribuer à protéger et à promouvoir les droits de la personne et les libertés fondamentales, mais nous demeurons préoccupés par l'utilisation documentée, courante et possible de ces technologies de manière répressive, autoritaire ou discriminatoire,
- K. Reconnaissons que des efforts efficaces pour favoriser la transparence et la responsabilité dans l'élaboration et l'utilisation des technologies numériques améliorent le respect des protections des droits de la personne par les gouvernements et les autres intervenants, y compris le secteur privé.

Décidons de ce qui suit :

- A. Affirmer, façonner et promouvoir les normes et les pratiques exemplaires mondiales dans les tribunes internationales et régionales en renforçant et en élargissant les réseaux diplomatiques de la Coalition pour la liberté en ligne afin d'améliorer l'échange d'information, de coordonner les prises de position, de publier des déclarations communes et de faire progresser les stratégies collectives,
- B. S'engager en faveur d'une gouvernance multipartite inclusive et ouverte des technologies numériques, y compris Internet, et d'un dialogue soutenu avec les parties intéressées externes afin de mettre en commun les connaissances et l'expertise, tout en s'engageant de manière proactive avec le réseau consultatif de la Coalition pour la liberté en ligne qui fournit des recommandations sur les déclarations, les mesures des groupes de travail, les menaces actuelles à la liberté en ligne, et d'autres activités qui exigent l'attention et l'action de la Coalition,
- C. Faire progresser l'inclusion numérique au niveau international afin de favoriser un monde fondé sur des règles, démocratique et inclusif, dans lequel les droits de la personne et les libertés fondamentales sont respectés dans les contextes en ligne et numériques, dans le but d'assurer que chacun peut jouir pleinement de ses droits fondamentaux en ligne,
- D. Plaider en faveur d'un Internet, libre, ouvert, interexploitable, sécurisé et fiable, pour résister à la fragmentation d'Internet et promouvoir des sociétés démocratiques responsables, inclusives et adaptées aux besoins, dans les tribunes de premier plan, y compris les Nations Unies, tout en œuvrant à la réduction des fossés numériques, en plaidant pour une connectivité omniprésente, sécurisée, abordable, équitable et de haute qualité,
- E. Soutenir les politiques, les initiatives, l'éducation et la recherche qui renforcent la littératie numérique et donnent aux gens les moyens de réfléchir de manière critique à l'information qu'ils consomment et échangent, en préconisant efficacement l'atténuation des risques et en prenant des mesures pour assurer leur sécurité et celle des autres lorsqu'ils naviguent dans divers espaces en ligne,
- F. Agir au moyen de voies diplomatiques, de déclarations publiques et d'autres moyens pour condamner collectivement les situations flagrantes qui, dans le monde, portent atteinte aux droits de la personne et aux libertés fondamentales en ligne, y compris le recours à des fermetures partielles ou totales d'Internet et à des restrictions de réseau, et mettre en évidence les évolutions positives pour les droits de la personne dans les contextes numériques, tout en élaborant de manière proactive une résilience civile à long terme devant ces menaces,
- G. Collaborer avec les initiatives et les partenariats nationaux et internationaux qui plaident en faveur d'espaces en ligne sûrs et équitables pour tous, en faisant entendre les voix traditionnellement exclues, comme celles des jeunes, des femmes et des filles, ainsi que des



personnes ou des groupes vulnérables, comme les peuples autochtones, les personnes LGBTI, les minorités raciales et ethniques, les personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, les personnes handicapées et les personnes âgées, par l'intermédiaire des Nations Unies et d'autres tribunes internationales, en mettant l'accent sur la réduction du fossé numérique entre les genres et sur la prévention de l'exposition à la violence, au harcèlement et aux abus sexistes en ligne et la réponse à celle-ci,

- H. Collaborer pour prévenir l'utilisation abusive des technologies de surveillance, y compris les logiciels espions, en veillant à ce que les technologies numériques soient conçues, élaborées, déployées, diffusées, évaluées et réglementées de manière à renforcer et à ne pas compromettre la démocratie, les droits de la personne et l'État de droit, et en favorisant des communications stables et sûres sur Internet,
- I. Tenir un dialogue et collaborer avec le secteur privé pour traiter les risques liés à la transformation numérique, tels que la désinformation, et s'engager à élaborer des règles de conduite pour traiter l'intégrité de l'information en ligne,
- J. Promouvoir des technologies numériques émergentes respectueuses des droits, y compris l'intelligence artificielle, en échangeant et en diffusant de l'information et en collaborant à des initiatives conjointes, et faire progresser l'application du cadre international des droits de la personne à la gouvernance mondiale de ces technologies en participant aux discussions internationales en cours sur les politiques et en coordonnant le plaidoyer dans différentes tribunes,
- K. Donner l'exemple en respectant nos engagements, en tant que membres de la Coalition, de respecter nos obligations en matière de droits de la personne, ainsi que les principes de l'État de droit, les buts légitimes, le caractère non arbitraire et l'encadrement efficace, tout en réclamant davantage de transparence et de responsabilité au sein du secteur privé, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

